

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné(e), , reconnais avoir pris connaissance du règlement du service public d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, je m'engage :

- > à ne réaliser mon installation d'assainissement autonome qu'après réception de l'avis conforme du SPANC sur le projet,
- > à laisser accéder le technicien du SPANC à ma parcelle si je ne peux être présent lors du rendez-vous,
- > à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet à l'installateur du dispositif,
- > à avertir le service technique du SPANC en charge du contrôle : 04 82 06 33 00 de la date d'achèvement des travaux,
- > à ne recouvrir l'installation qu'après la visite de contrôle de bonne exécution des travaux,
- > à m'acquitter de la redevance fixée par délibération de la collectivité gestionnaire du SPANC.

À le :

Signature (précédée de la mention " lu et approuvé")

Si mandataire, coordonnées à préciser :

Prénom et NOM :
 Adresse :
 Code postal : Commune : Pays :
 Tél. : Courriel :

Pièces à joindre à ce formulaire

Obligatoires

- Plan de situation (carte au 1/25 000 ou 1/50 000)
- Extrait cadastral de la parcelle
- Plan de masse du projet d'assainissement non collectif
- Étude de conception

La demande d'installation est à retourner au service technique chargé de l'instruction de votre dossier :

Vienne Condrieu Agglomération

Service assainissement non collectif
 Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès
 30 avenue du Général Leclerc - BP 263 - 38217 Vienne Cedex
 Tél. : 04 82 06 33 00



Les informations nominatives portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé et sont uniquement destinées aux personnes habilitées à instruire votre dossier. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès et, le cas échéant, de rectification ou suppression des informations qui vous concernent en vous adressant à la collectivité gestionnaire du SPANC.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Le présent formulaire est nécessaire à l'instruction de tout projet de création, de réhabilitation ou de mise en conformité d'un dispositif d'assainissement autonome. Il est à renseigner par le propriétaire du futur dispositif puis à remettre au SPANC de Vienne Condrieu Agglomération.

Demandeur / Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Courriel :

Projet

- > Nature du projet immobilier : Construction neuve Aménagement d'une habitation existante
- > Nature du projet d'assainissement : Installation neuve Réhabilitation d'une installation existante
- > Cadre de la demande : Permis de Construire Déclaration de Travaux
 Mise en Conformité Autre :

Installateur du dispositif (si connu)

NOM : Tél. :

Adresse :

Code postal : Commune :

Maître d'oeuvre (concepteur, architecte...)

NOM : Tél. :

Adresse :

Code postal : Commune :

Caractéristiques du terrain et de l'habitation

> La parcelle

Section et numéro :

Adresse :

Code postal : Commune :

Superficie (totale) : m² (disponible pour l'assainissement) : m²

Pente du terrain : faible (< 5%) moyenne (5 à 10%) forte (> 10%)

Nature du sol : sableux argileux calcaire autre

Présence d'un captage d'eau potable déclaré auprès des services de l'Etat (puits ou forage) à moins de 35 m destiné à la consommation humaine : oui non ne sait pas

> L'habitation

Habitation individuelle : principale secondaire (durée d'occupation en mois/an :))

Autre (préciser) :

Nombre de chambres totales : Nombre de pièces principales* :

Nombre d'usagers : Nombre de logements raccordés au dispositif :

Destination des eaux pluviales :

réseau de surface (fossé, caniveau,...) infiltration sur la parcelle rétention (cuve, mare,...)

autre :

* pièce principale = pièce de vie dont la surface est supérieure à 9m telle que les chambres, séjour, bureau, salle de jeux...

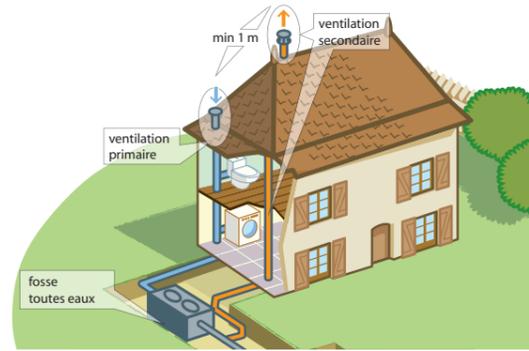
Notice d'aide au choix de la filière d'assainissement

Vous trouverez au sein de la page suivante des informations concernant les principales filières de traitement afin de faire votre choix en fonction des caractéristiques de la parcelle (nature du sol, surface, ...) et de la nature de votre projet. Deux catégories de filières peuvent être mises en oeuvre, soit avec traitement par le sol en place ou reconstitué, soit avec des dispositifs agréés par les ministères de l'écologie et de la santé. Une fois ce document retourné au SPANC, le technicien pourra se rendre sur place une première fois, afin d'apprécier la conformité du projet et si nécessaire, vous conseiller sur le dispositif le mieux adapté. Il passera une seconde fois avant le recouvrement du dispositif pour contrôler la bonne exécution des travaux.

FILIÈRES AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU RECONSTITUÉ

Collecte et prétraitement des eaux usées

La fosse toutes eaux reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères). D'une capacité minimale de 3000 litres, elle permet la décantation et la liquéfaction des matières. Un bac à graisse précède la fosse si celle-ci se trouve à plus de 10 mètres de la sortie des eaux usées.



Traitement selon la nature des terrains

SOUS-SOL TRÈS PERMÉABLE ET SOL PEU ÉPAIS	Filtre à sable vertical non drainé	OU	Terre si présence d'une nappe phréatique à faible profondeur
SOUS-SOL PERMÉABLE ET SOL PROFOND	Tranchées d'épandage	OU	Lit d'épandage si sols sableux, tranchées difficilement réalisables
SOUS-SOL PEU PERMÉABLE	Filtre à sable vertical drainé		Lit à massif de zéolite Les eaux traitées sont rejetées vers un exutoire (tranchée, fossé,...).

FILIÈRES AGRÉES PAR LES MINISTÈRES EN CHARGE DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA SANTÉ

La liste des dispositifs agréés est disponible auprès de votre SPANC ou directement sur le site internet du ministère <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Attention, certains dispositifs ne peuvent être installés pour fonctionner par intermittence (cas des habitations secondaires). Les filières présentées correspondent à celles qui sont le plus souvent rencontrées sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, les fiches techniques correspondant sont disponibles auprès de votre SPANC et sur le site internet :

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Cette liste n'est donc pas exhaustive, et ne saurait se substituer aux textes réglementaires.

DESCRIPTION DE LA FILIÈRE PROJETÉE (à remplir par le demandeur)

Ouvrages annexes de la filière

- > Poste de relevage : oui, volume : litres préciser : eaux brutes eaux prétraitées eaux traitées
 non
- > Bac à graisse : oui, volume : litres eaux collectées : cuisine cuisine + salle de bains
 non
- > Ventilation primaire ou évent de décompression (ventilation de la chute principale) au dessus du toit ?
 oui non
- > Ventilation secondaire (branchée entre la fosse toutes eaux et le traitement) au dessus du toit ?
 oui non avec extracteur

Filière de traitement (cocher & renseigner la filière choisie)

Cas 1 : filière avec traitement par le sol en place ou reconstitué

> Prétraitement

Volume de la fosse toutes eaux : litres

Préfiltre (préciser le volume s'il n'est pas incorporé dans la fosse toutes eaux) : litres

> Traitement

Filtre à sable vertical non drainé
Surface m²

Tranchées d'épandage
Longueur totale ml
Nombre total d'antennes

Filtre à sable vertical drainé
Surface m²

Lit à massif de zéolite

Surface m²

Fabricant :

Terre

Surface minimale au sommet m²

Surface minimale à la base m²

Lit d'épandage

Surface m²

Nombre de drains :

Cas 2 : filière de traitement agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé

Dénomination commerciale Capacité : équivalent habitant

Société titulaire de l'agrément

N° d'agrément Date d'obtention

Cas 3 : filière de traitement par toilettes sèches

Toilettes à compost

Toilettes à séparation des urines Préciser l'évacuation des urines

Aire de compostage étanche, à l'abri des intempéries : oui non

Décrire le traitement des eaux ménagères :

Évacuation des eaux traitées

Infiltration dans le sous-sol

Tranchée d'infiltration : Préciser la longueur : mètres

Lit d'infiltration : Préciser la surface : m²

Fossé

Ruisseaux

Autre :

(Tout rejet en milieu hydraulique superficiel devra faire l'objet d'une demande de rejet auprès du gestionnaire de ce milieu).